

PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 23 février 2010

Communiqué de Presse

CUMA: Paul JEANNETEAU demande au Gouvernement quelles sont les perspectives

Paul JEANNETEAU a interrogé Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sur le seuil d'intervention des commissaires aux comptes dans les coopératives agricoles. Les coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) sont elles aussi concernées.

Actuellement, les coopératives agricoles doivent désigner un commissaire aux comptes lorsque ces structures répondent à au moins deux des trois critères suivants: 3 salariés, 110 000 euros hors taxe de chiffre d'affaires et 55 000 euros de total du bilan.

Les seuils de nomination des commissaires au comptes, jamais relevés depuis 1985, sont actuellement ré-évalués.

Paul JEANNETEAU a demandé au Gouvernement de lui indiquer quelles sont les perspectives en matière de relèvement des seuils de nomination d'un commissaire aux comptes pour les coopératives type CUMA, ainsi que la date d'entrée en vigueur de cette ré-évaluation.